



Erreur de véhicule sur l'avis de contravention

Par **NICO41**, le **20/05/2008** à **18:14**

Bonjour,

J'ai reçu un avis de contravention sur lequel l'immatriculation est exacte mais le type de véhicule est erroné (renault 5 au lieu de clio).

Cela est-il suffisant pour contester? Quelle contestation dois-je formuler?

Merci d'avance.

Par **JamesEraser**, le **23/05/2008** à **09:54**

Bonjour,

L'identification se fait par la marque, l'immatriculation et le genre.

Ex : VP RENAULT n° 1234 RRR 75

Le type commercial est très accessoire et ne peut servir de moyen pour contester.

Cordialement

Par **frog**, le **23/05/2008** à **13:58**

[citation]Cela est-il suffisant pour contester? Quelle contestation dois-je formuler? [/citation]

L'erreur ne vous porte pas préjudice, pas de recours possible (ou du moins, les chances d'aboutir sont proches de zéro).